

Délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2020

Convocation et affichage : le 22/07/2020	
Affichage Procès-verbal : le 28/07/2020	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents : 22	Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 27 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Saint Ives, sous la présidence de Monsieur Joseph LE MÉROUR, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MÉROUR, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Majo LE ROUX-LE PAGE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Gaëlle PRIOL, Edith GUELLEC, Laurent JULIEN, Johanne PASQUET, Servane LE ROY, Bertrand MARTIN, Christiane LAGADIC, Michèle CALVEZ, Raymond POUDOULEC, Christian BLAIZE.

Absent excusé : M. Claude TANIYOU a donné pouvoir à Mme Edith GUELLEC.

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Monique HERRY – à l'unanimité.

Ordre du jour

Attribution des subventions 2020

Affectation du résultat par budget

Vote du budget de la commune et ajustement des AP/CP (autorisation de programme – crédits de paiement)

Vote du budget annexe Lotissement des Arméries

Vote du budget annexe du Port de Plaisance

Vote du budget annexe de l'Assainissement

Vote du budget annexe du Camping

Finistère Ingénierie Assistance : désignation du représentant à l'assemblée générale

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

Délibération n° 20-57 | 7.5 subventions accordées
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2057-DE

Attribution des subventions aux associations et au CCAS

Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
(Mrs LE ROY et MARTIN, président et trésorier d'association ne prennent pas part au vote)

Attribue les subventions comme suit pour un montant global de 19 830 € :

A/ Subvention au CCAS	Article 657362	3 000 €
CCAS - subvention de fonctionnement		3 000 €
B/ Subventions aux associations	Article 65741	16 830 €
Culturelle		
Bien être de la pointe		400 €
Les P'tites Cacahuètes		1 500 €
Enfance - Jeunesse		
APE Ecole Louise Michel		3 000 €
OCCE Ecole Louise Michel		1 000 €
CCI métropolitaine Bretagne ouest (IFAC)		300 €
Sportif et Voile		
Association sportive camarétoise (ASC)		2 000 €
FC PenHir		600 €
Voiles de Camaret (fête des vieux gréements du 14-15 Août)		1 000 €
Association Belle Etoile - Provision		5 000 €
Les cavaliers de Pen Hir		300 €
La Camaretoise - chasse		200 €
Terrain de l'Armorique		1 000 €

Secours	
SNSM	200 €
Solidaire	
Officiers mariniers et veuves	130 €
Comité départemental du Finistère du Prix de la Résistance et de la Déportation	100 €
Rêves de Clown	100 €

Délibération n° 20-58 | 7.1.2. Décisions budgétaires
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2058-DE

Affectation du résultat

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2019 approuvés, constatant qu'ils font apparaître les résultats suivants :

	Commune	Lotissement des Armées	Port Plaisance	Camping	Assainissement
Résultat de fonctionnement :	718 174,01	-36 239,92	46 603,15	41 873,54	4 012,40
Résultat d'investissement	527 151,17		-605 035,58	100 788,58	153 135,89
Besoin de financement en invest. en RAR de	-1 163 233,99		-219 649,93	-2 000,00	-321 916,56

Sur proposition de la commission des Finances, il est proposé :

- D'affecter 100% du résultat pour les Budgets « Commune » et « Assainissement »,
- Le maintien du résultat en fonctionnement en raison de manque de visibilité des recettes de la saison pour le budget du Port,
- Le maintien du résultat en fonctionnement par prudence face à la crise du coronavirus pour le budget du camping, la section d'investissement dégage des réserves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat au compte 1068 et de reprendre le résultat de fonctionnement comme réparti par budget ci-après :

	Commune	Lot. Armées	Port Plaisance	Camping	Assainissement
Affectation en réserves au 1068 :	718 174,01		0	0	4 012,40
Résultat reporté en fonctionnement :	0	-36 239,92	46 603,15	41 873,54	0

Délibération n° 20-59 | 7.1.2. Décisions budgétaires
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2059-DE

Vote du budget primitif de la commune 2020

Sur proposition de la commission des Finances, il est proposé de voter le budget 2020 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote, par chapitre, le budget principal pour 2020 :

- en section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 3.353.898 €
- et en section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 2.738.321,37 €.

Délibération n° 20-60 | 7.1.2. Décisions budgétaires
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2060-DE

Vote des AP/CP (Autorisations de programme – crédits de paiements)

Compte tenu que nous n'avons pas reçu les études de la part du SDEFF, il est proposé de reporté d'une année les AP/CP voté en 2018 pour l'enfouissement des réseaux électriques et télécom en centre-ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ajuste les autorisations de programme et les crédits de paiements votés en 2018 pour l'enfouissement des réseaux en centre de ville comme suit :

Programme d'effacement Eclairage Public / SDEF	2021	2022	2023
Rue du Château d'eau	74.600 €		
Rue le Garrec, Places E. d'Orves et St Thomas		135.000 €	
Rue de Verdun, Rue Bossennec			151.000 €

Délibération n° 20-61 | 7.1.2. Décisions budgétaires
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2061-DE

Vote du budget annexe du lotissement des Arméries 2020

Sur proposition de la commission des Finances, il est proposé de voter le budget annexe du lotissement des Arméries 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte, par chapitre, le budget annexe du lotissement des Arméries :

en section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 37 740 €

Délibération n° 20-62 | 7.1.2. Décisions budgétaires
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2062-DE

Vote du budget annexe du Port de Plaisance 2020

Sur proposition de la commission des Finances, il est proposé de voter le budget annexe du lotissement du Port de plaisance 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte, par chapitre, le budget annexe du Port :

en section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 936 015,85 €

et en section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 590 870,29 €.

Délibération n° 20-63 | 7.1.2. Décisions budgétaires
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2063-DE

Vote du budget annexe du Camping 2020

Sur proposition de la commission des Finances, il est proposé de voter le budget annexe du lotissement du camping 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte, par chapitre, le budget annexe du Camping :

en section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 339 800,10 €,

et en section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 211 060,66 €.

Délibération n° 20-64 | 7.1.2. Décisions budgétaires
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2064-DE

Vote du budget annexe de l'assainissement 2020

Sur proposition de la commission des Finances, il est proposé de voter le budget annexe du lotissement de l'assainissement 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte, par chapitre, le budget annexe de l'assainissement :

en section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 900 270,86 €

et en section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 640 539,56 €.

Délibération n° 20-65 | 5.3.5. Désignation de représentants
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2065-DE

Finistère Ingénierie Assistance : désignation du représentant à l'assemblée générale

Finistère Ingénierie Assistance (FIA) est un Etablissement Public administratif créé entre le Département, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (E.P.C.I.) du Finistère, adhérents aux statuts.

Comme prévu par les statuts Finistère Ingénierie Assistance, chaque commune adhérente est représentée par son maire ou par son représentant.

Monsieur le Maire demande qui veut le suppléer à FIA pour représenter la commune à l'assemblée générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne M. Bertrand MARTIN.

Délibération n° 20-66 | 9.1 Autres domaines de compétence
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2066-DE

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

Le conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation.

2020	Date	Al.	Rubrique "ACTE"	Attributaire	Désignation	Montant HT
20-31		4	1.1 Marchés	API restauration	Avenant n°1 : Durée MAPA Repas / cantine scolaire et ALSH	821,35 €
20-32		4	1.1 Marchés	DOUGUET Fuel	Avenant n°1 : Durée MAPA - Fourniture de gazole / Port	
20-33	01/07		3.5 Domaine privé	Divers - administrés	Modification de tarifs droits de place, ALSH, assainissement	
20-34	06/07	24	7.6 contributions budg	FIA	Adhésion 2020	1 767,50 €
20-35	06/07	24	7.6 contributions budg	Energence	Adhésion 2020	3 254,58 €
20-36	06/07	24	7.6 contributions budg	PNRA	Adhésion 2020	9 412,00 €
20-37	07/07		3.3 Locations	APAS OS BTP	Renouvellement location terrain jusqu'à la signature de l'acte	

Délibération n° 20-67 | 1.5 Protocole d'accord transactionnel
Reçu en Préfecture le 29/07/2020 ID : 029-212900229-20200727-DEL2067-DE

Fondation du patrimoine : convention de souscription

La Fondation du patrimoine nous a transmis une proposition de souscription pour le projet de restauration de l'église. Le montant de l'opération pour les travaux de réfection de la toiture et du clocher est estimé à 532 442 € HT dont 485 594 € HT de travaux, 8 000 € d'étude préalable et à 38 848 € d'honoraires.

La convention est conclue pour une période de 5 ans, elle fixe les modalités financières du partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Fondation du patrimoine, la convention de souscription pour le projet de restauration de l'église Saint Rémi de Camaret-sur-Mer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h34